

Superviseur des normes d'entretien

Nature du poste : Temporaire - temps plein

Interne/Externe

Numéro de concours : 2021-2281

Date de clôture : 01/02/2021

Le Conseil scolaire Viamonde est un conseil scolaire laïque de langue française qui accueille plus de 13 000 élèves dans ses 56 écoles élémentaires et secondaires reconnues pour leur caractère inclusif et accueillant. Il y a plus de 3000 personnes qui travaillent à Viamonde dont 1129 enseignantes et enseignants. Partenaire dans le développement de la communauté francophone du sud-ouest de l'Ontario, le territoire du Conseil s'étend d'ouest en est de Windsor à Trenton et du nord au sud de Penetanguishene à la région de Niagara en passant par Toronto et London.

Lieu de travail : Conseil scolaire Viamonde 116, Cornelius Parkway Toronto M6L2K5

Date prévue d'entrée en fonction : Immédiatement

Durée prévue du poste : 31 août 2021

Horaire de travail : 7.0 heures/jour - 5 jours/semaine

Rémunération : Salaire annuel 80 054,00 à 88 366,00 \$

Les conditions de travail du personnel non syndiqué cadre ou non-cadre sont régies par les politiques 4,05 et 4,08 du conseil scolaire Viamonde.

Sommaire des responsabilités :

La personne choisie relèvera du gestionnaire de la santé et sécurité et des normes d'entretien. Elle sera chargée, entre autres, d'assurer le respect des règlements et de l'application des lois imposées par le ministère de la Santé, de l'Environnement et du Travail ou par toute autre instance pertinente. Elle aura également à établir et maintenir des procédures d'entretien et de gérer les divers programmes centralisés d'entretien au Conseil. Elle devra appuyer les responsables d'édifices (directions d'école et autres) dans la mise en œuvre d'un environnement sain, sécuritaire et en bon entretien pour les occupants dans les édifices du conseil. Elle sera chargée d'appuyer son superviseur immédiat avec le contrôle des dépenses et du respect des échéanciers reliés au budget octroyé pour les normes d'entretien. Ses autres tâches incluront l'élaboration et la rédaction de normes et autres ressources pour assurer le bon fonctionnement des édifices et des processus d'entretien tels que les méthodes de travail et les standards de nettoyage sécuritaire. La personne sera aussi responsable de coordonner et exécuter les programmes de formation pour les membres du personnel d'entretien. Elle va aussi appuyer le gestionnaire du service avec la coordination des tâches et autres exigences reliées aux chargés de l'entretien.

Exigences et qualifications :

Diplôme universitaire dans un domaine pertinent ou expérience équivalente
Minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente dans le domaine de la supervision de l'entretien d'édifices
Bonne connaissance des codes du bâtiment
Connaissance poussée des lois ontariennes en ce qui concerne l'environnement
Expérience en préparation de plans d'activités en formation de personnel
Permis de conduire valide et disponibilité pour déplacements fréquents sur le territoire du Conseil

Compétences :

Habilité à estimer les coûts, à gérer les budgets, à préparer les plans devis et les documents d'appels d'offres
Excellente connaissance des logiciels Microsoft Office (Word, Excel, PowerPoint, Outlook)
Excellentes habiletés de communication en français et en anglais à l'oral et à l'écrit
Habilité supérieure à planifier, coordonner et animer des formations et programmes reliés aux normes d'entretien
Sens de l'organisation et capacité de gérer simultanément plusieurs dossiers et de travailler avec un minimum de supervision
Capacité de faire preuve d'entregent et de diplomatie et bon sens de leadership

Les personnes intéressées sont priées de postuler en ligne par le biais du lien suivant en prenant soin de joindre au formulaire électronique une lettre de présentation ainsi qu'une copie de leur curriculum vitae récent, le tout rédigé en français.

[Cliquez ici pour postuler](#)

Nous remercions tous les candidats et toutes les candidates, mais nous ne communiquerons qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

En vertu des Règlements ontariens 521/01 et 170/02, toute personne employée par le Conseil doit fournir un relevé de ses antécédents criminels avant d'entrer en fonction.

En vertu du Règlement de l'Ontario 191/11, des mesures d'adaptation pour les candidats handicapés sont disponibles sur demande tout au long du processus de recrutement.

Étant donné que le Conseil souscrit aux principes d'équité en matière d'emploi et encourage les demandes de femmes, de minorités visibles, d'autochtones et de personnes handicapées, les personnes qui le désirent sont invitées à s'identifier comme étant membre de ces groupes désignés.

Le Conseil scolaire Viamonde promeut la diversité et l'inclusion en milieu de travail